



Assemblée générale

Distr. générale
25 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2010-2011

Chapitre 13 **(Centre du commerce international CNUCED/OMC)**

Onzième rapport du Comité consultatif **pour les questions administratives et budgétaires** **sur le projet de budget-programme** **pour l'exercice biennal 2010-2011**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 13)/Add.1) et s'est entretenu à cette occasion avec la Directrice exécutive du Centre et avec des représentants du Centre et du Secrétaire général.
2. Conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un fascicule simplifié a été soumis [A/62/6 (Sect. 13)], qui présentait une estimation budgétaire préliminaire au titre du programme d'activités du CCI pour l'exercice biennal 2010-2011. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011¹, le Comité consultatif a recommandé que, sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du CCI, l'Assemblée générale prenne note des ressources demandées dans l'estimation préliminaire, y compris de la demande de création de 19 postes d'administrateur (1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 2 P-3 et 3 P-2) et de la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes). Le Comité note qu'à la suite d'une évaluation interne, le nombre de nouveaux postes demandés par le Centre pour l'exercice 2010-2011 a été ramené de 19 à 12. S'étant renseigné, il a été informé que les 12 postes demandés dans le projet de budget détaillé étaient des postes techniques axés sur les domaines les plus prioritaires.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7 (A/64/7), chap. II, par. IV.59.



3. Le tableau 13.4 du projet de budget (A/64/6 (Sect. 13)/Add.1) présente les prévisions de dépenses et de recettes du CCI pour l'exercice biennal 2010-2011. Le budget doit être financé en parts égales par l'Organisation des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire de la CNUCED, et par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les deux organisations de tutelle. Comme indiqué dans le tableau, le Comité consultatif constate que les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal sont estimées à 72 089 000 francs suisses (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation nette de 3 949 400 francs suisses, soit 5,8 % par rapport aux crédits ouverts pour 2008-2009. L'augmentation s'explique essentiellement par la création proposée de 12 postes (voir par. 7 ci-après) et la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes). Les recettes diverses pour l'exercice biennal sont estimées à 700 000 francs suisses, soit le même montant que pour l'exercice en cours. Comme indiqué au paragraphe 13.23 du projet de budget, la contribution de chaque organisation pour l'exercice biennal 2010-2011 est estimée à 37 557 600 francs suisses, après actualisation des coûts, soit 31 298 000 dollars au taux de change de 1,20 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis.

4. Au paragraphe 13.26 du projet de budget, le Secrétaire général a indiqué que l'on estimait à quelque 75,5 millions de dollars, soit 90,6 millions de francs suisses, les ressources extrabudgétaires qui seraient disponibles pendant l'exercice biennal 2010-2011. Cela représente une augmentation d'environ 11,6 % par an des ressources extrabudgétaires du Centre par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les ressources extrabudgétaires servaient à financer l'assistance technique et l'élaboration de programmes lorsque les autres sources de financement faisaient défaut. À l'inverse, le budget ordinaire appuie le renforcement des principaux domaines de compétence et des axes opérationnels du Centre, la conception des programmes, des produits et des services, et la gestion, la supervision et le suivi des programmes et permet au CCI de fournir des biens publics à toutes les parties prenantes. Il finance également les postes concernant les moyens administratifs et physiques et la gestion interne du Centre, notamment les activités de contrôle, de suivi, d'évaluation et d'audit. Le Comité a également appris qu'une partie des ressources extrabudgétaires du Centre servait à financer les principaux domaines de compétence afin de faire face à des besoins pressants dans certains pays.

5. Le Comité consultatif rappelle que pendant l'exercice biennal 2008-2009, le CCI avait entamé des activités de gestion du changement, comme suite aux conclusions d'une évaluation externe globale et aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (voir A/62/7/Add.10, par. 8). S'étant renseigné, il a appris que ces activités avaient été menées à terme. Au paragraphe 13.9 du projet de budget, le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de ces activités, le CCI avait recentré ses activités sur les cinq axes opérationnels principaux ci-après : i) stratégie d'exportation; ii) politiques commerciales visant à aider le secteur des entreprises; iii) renforcement des organismes d'appui au commerce; iv) intelligence commerciale; et v) compétitivité des exportateurs. Au paragraphe 13.10, le Secrétaire général a expliqué que les nouveaux axes opérationnels avaient servi à restructurer le Centre en vue de l'adapter aux besoins. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu communication d'un organigramme détaillé illustrant l'organisation du CCI et la répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir annexe). **Le Comité consultatif note les résultats des activités de gestion du**

changement et compte sur le fait que le Secrétaire général continuera de faire état des résultats obtenus dans le cadre des projets de budget.

6. Le Comité consultatif rappelle également qu'un élément majeur des activités de gestion du changement portait sur l'application de la gestion axée sur les résultats (voir A/62/7/Add.10, par. 8). Lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, il a été informé que le Centre passait à la gestion et à la budgétisation axées sur les résultats et qu'il entendait apporter des améliorations substantielles à cet égard dans la présentation du prochain budget annuel (voir A/62/7/Add.10, par. 8). **Le Comité consultatif note que le Centre a quelque peu amélioré la présentation du projet de budget, mais estime qu'il reste encore beaucoup à faire. En particulier, les futurs projets de budget devraient donner plus de détails sur les résultats atteints pendant l'exercice précédent et insister davantage sur la mesure des résultats et la définition d'indicateurs de succès clairs et probants. À mesure qu'il met en œuvre la gestion et la budgétisation axées sur les résultats, le CCI devrait continuer à s'inspirer de l'expérience et des enseignements tirés par d'autres organismes du système des Nations Unies.**

7. Les paragraphes 13.17 à 13.21 et les tableaux 13.2 et 13.5 du projet de budget indiquent les postes nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011. On trouvera aux paragraphes 8 à 16 ci-après les observations et recommandations du Comité consultatif sur les propositions exposées aux paragraphes 13.19 et 13.20 concernant la création de 12 postes (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 3 P-2) et la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes).

8. Le Secrétaire général propose la création d'un poste D-1 réservé au Directeur de la Division des politiques et des programmes, lequel sera chargé de l'orientation et de la gestion approfondies du programme de travail et du personnel de la Division et de l'instauration d'une collaboration étroite avec les pays partenaires aux fins de la formulation de programmes d'assistance technique axés sur les besoins commerciaux. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris qu'il était indispensable de disposer d'un poste de classe D-1 si l'on voulait pouvoir adapter les méthodes et politiques pour répondre à tel ou tel besoin. Il a également été informé qu'un examen de l'organigramme du CCI lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 2010-2011 avait révélé que les fonctions et responsabilités attachées aux postes P-5 existants, lesquels étaient tous pourvus, étaient telles qu'il n'était pas envisageable de reclasser un poste P-5 à D-1. **Le Comité consultatif recommande donc d'accepter la proposition tendant à créer un poste de classe D-1 réservé au Directeur de la Division des politiques et des programmes.**

9. Le Secrétaire général propose la création des trois postes de classe P-5 ci-après :

a) Un poste de coordonnateur principal pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au Bureau du Directeur de la Division des politiques et des programmes, dont le titulaire sera chargé de la coordination des questions liées au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et de veiller à la cohérence des activités du Centre dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. À cet égard, le Comité consultatif note que : a) le plan stratégique

du Centre pour 2009-2012 insiste sur le fait que la moitié au moins de son assistance technique ira directement à ce groupe de pays; et b) dans son rapport de décembre 2008, le Groupe consultatif commun a recommandé que le CCI continue d'axer ses activités en priorité sur ces pays;

b) Un poste de spécialiste de la facilitation du commerce dans la Section du secteur des entreprises de la Division du commerce et de l'appui institutionnel, dont le titulaire sera chargé de mettre au point des outils et des services de facilitation du commerce, plus particulièrement axés sur le financement du commerce compte tenu des besoins des petites et moyennes entreprises exportatrices dans les pays en développement ou en transition sur le plan économique, d'élaborer des stratégies novatrices et de concevoir des nouvelles modalités d'assistance technique dans les domaines de la facilitation des exportations et du commerce, et de lancer et mettre en œuvre des projets et programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités concernant la facilitation et le financement du commerce;

c) Un poste d'analyste principal des marchés dans la Division du développement des marchés, dont le titulaire dirigera la mise au point d'outils d'analyse de l'accès aux marchés, et élargira notamment les activités consacrées aux services et aux mesures non tarifaires, élaborera des outils utilisables sur le Web et des services à valeur ajoutée en étroite coopération avec d'autres organisations internationales, et chapeautera une équipe d'analystes afin de poursuivre la conception d'outils d'intelligence commerciale qui revêtent une grande importance pour les entreprises et les négociateurs chargés des questions commerciales.

10. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions présentées dans le paragraphe qui précède, à l'exception de celle tendant à créer un poste de spécialiste de la facilitation du commerce de classe P-5 dans la Section du secteur des entreprises, car il estime que les fonctions attachées à ce poste ne sont pas nouvelles et devraient être assumées au moyen des capacités existantes.

11. Le Secrétaire général propose la création des quatre postes P-4 ci-après :

a) Un poste de spécialiste des stratégies d'exportation dans la nouvelle Section de la stratégie d'exportation de la Division des politiques et des programmes, dont le titulaire sera chargé de répondre aux demandes concernant les stratégies nationales d'exportation et de faciliter la mise au point de méthodes concernant les stratégies. Il s'agit par là de renforcer les capacités novatrices du Centre dans le domaine des stratégies d'exportation et de la compétitivité des exportateurs;

b) Un poste de spécialiste du commerce des services dans la Section de la compétitivité sectorielle de la Division du développement des marchés, dont le titulaire sera chargé de fournir des services techniques et de gestion au Centre dans le domaine du commerce des services. Le titulaire du poste établira et exécutera des programmes d'assistance technique et mettra des connaissances spécialisées à la disposition du Centre et d'autres bénéficiaires dans le domaine du développement des exportations de services;

c) Un poste dans le Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en vue de la création d'un bureau régional à Mexico. Le titulaire du poste sera chargé de nouer des contacts dans la région et de réunir des connaissances sur l'Amérique latine et les Caraïbes, de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des activités du

CCI dans la région, de mettre au point des propositions qui tiennent compte des besoins des clients et des possibilités de collecte de fonds, et de continuer à nouer des relations avec les représentants des donateurs présents sur place. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le bureau de Mexico serait le seul bureau régional du Centre situé ailleurs qu'à Genève;

d) Un poste de spécialiste des programmes dans la Section du renforcement des institutions d'appui au commerce, à la Division du commerce et de l'appui institutionnel, dont le titulaire sera chargé de faciliter l'élaboration d'un système complet de référence fondé sur les pratiques exemplaires à l'échelon mondial qui aidera à déterminer de façon objective la capacité des organismes de promotion du commerce et d'autres organismes d'appui au commerce. Le titulaire du poste organisera les réunions du groupe d'experts, formulera des conseils concernant la conception du système de référence, mettra au point des méthodes détaillées et appliquera le système de référence à des pays pilotes.

12. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions présentées dans le paragraphe qui précède, exception faite de la proposition tendant à créer un poste de spécialiste des programmes de classe P-4 dans la Section du renforcement des institutions d'appui au commerce. À son avis, les fonctions attachées à ce poste ne se justifient peut-être plus lorsque le système de référence sera établi. Il convient donc de les financer au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

13. Le Secrétaire général propose également la création d'un poste P-3 de coordonnateur du téléenseignement à la Section des services d'information commerciale de la Division du développement des marchés. Soucieux de multiplier ses activités de vulgarisation et de répondre à la demande croissante de renforcement des capacités et de formation, le CCI recourt davantage aux techniques de téléenseignement. Le titulaire du poste proposé sera chargé de la gestion des systèmes de téléenseignement afin d'aider les clients du Centre à accéder aux modules de formation. Le nouveau poste permettra au CCI d'affiner ses méthodes et d'offrir en ligne un plus grand nombre d'activités de formation, ce qui l'aidera à se transformer en un organisme plus respectueux de l'environnement. **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général, car il estime que les fonctions attachées au poste ne sont pas nouvelles et devraient être assumées au moyen des capacités existantes.**

14. Le Secrétaire général propose la création des trois postes P-2 ci-après :

a) Un poste de spécialiste des programmes à la Section du renforcement des institutions d'appui au commerce, à la Division du commerce et de l'appui institutionnel, dont le titulaire s'occupera de faciliter la mise en œuvre du système complet de référence auprès des organismes d'appui au commerce [voir par. 11 d)] et d'organiser les conférences mondiales des organisations de promotion du commerce;

b) Un poste de graphiste dans la Section de la communication et des manifestations du Bureau de la Directrice exécutive, qui coopérera étroitement avec l'équipe chargée de la communication et le personnel du Centre afin de comprendre les besoins du CCI, mettra au point des modèles et autres éléments conformes aux

directives et politiques de communication, et créera des supports marketing qui iront dans le sens de l'image de marque du Centre;

c) Un poste de spécialiste des programmes dans le Bureau du Directeur de la Division du commerce et de l'appui institutionnel, dont le titulaire sera chargé de coordonner, en étroite coopération avec le Directeur de la Division, le suivi et l'analyse des activités et des réalisations de la Division ainsi que la communication de l'information conformément aux grands principes de gestion axée sur les résultats. Il veillera aussi au respect des règles de suivi, de communication de l'information et d'évaluation, s'attachera à faire connaître les activités et les réalisations de la Division, s'occupera de la programmation des ressources financières et de la communication de l'information relative à l'utilisation des ressources, procédera à des analyses et à des recherches et nouera de bonnes relations avec les chefs de section et d'autres parties intéressées, aussi bien dans le Centre qu'ailleurs.

15. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions présentées dans le paragraphe qui précède, à l'exception de celle tendant à créer un poste de graphiste de classe P-2, car il estime que les fonctions attachées au poste seront probablement de courte durée et méritent d'être financées au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

16. Le Secrétaire général propose également la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), le premier dans la Section de la communication et des manifestations et le second dans le Bureau du Directeur de la Division du commerce et de l'appui institutionnel. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

17. Les montants prévus pour 2010-2011 au titre des ressources autres que celles affectées à des postes s'élèveraient à 16 042 100 francs suisses (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 154 700 francs suisses (1 %) par rapport aux crédits ouverts en 2008-2009. Comme indiqué au paragraphe 13.22 du projet de budget, la hausse des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, des loyers, du mobilier et du matériel à prévoir pour les nouveaux postes et du matériel de vidéoconférence est compensée par une baisse des dépenses prévues au titre du matériel de bureau. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative aux ressources autres que celles affectées à des postes, compte tenu du fait qu'il faudra ajuster les prévisions de dépenses à la lumière des recommandations exposées aux paragraphes 8 à 16 ci-dessus.**

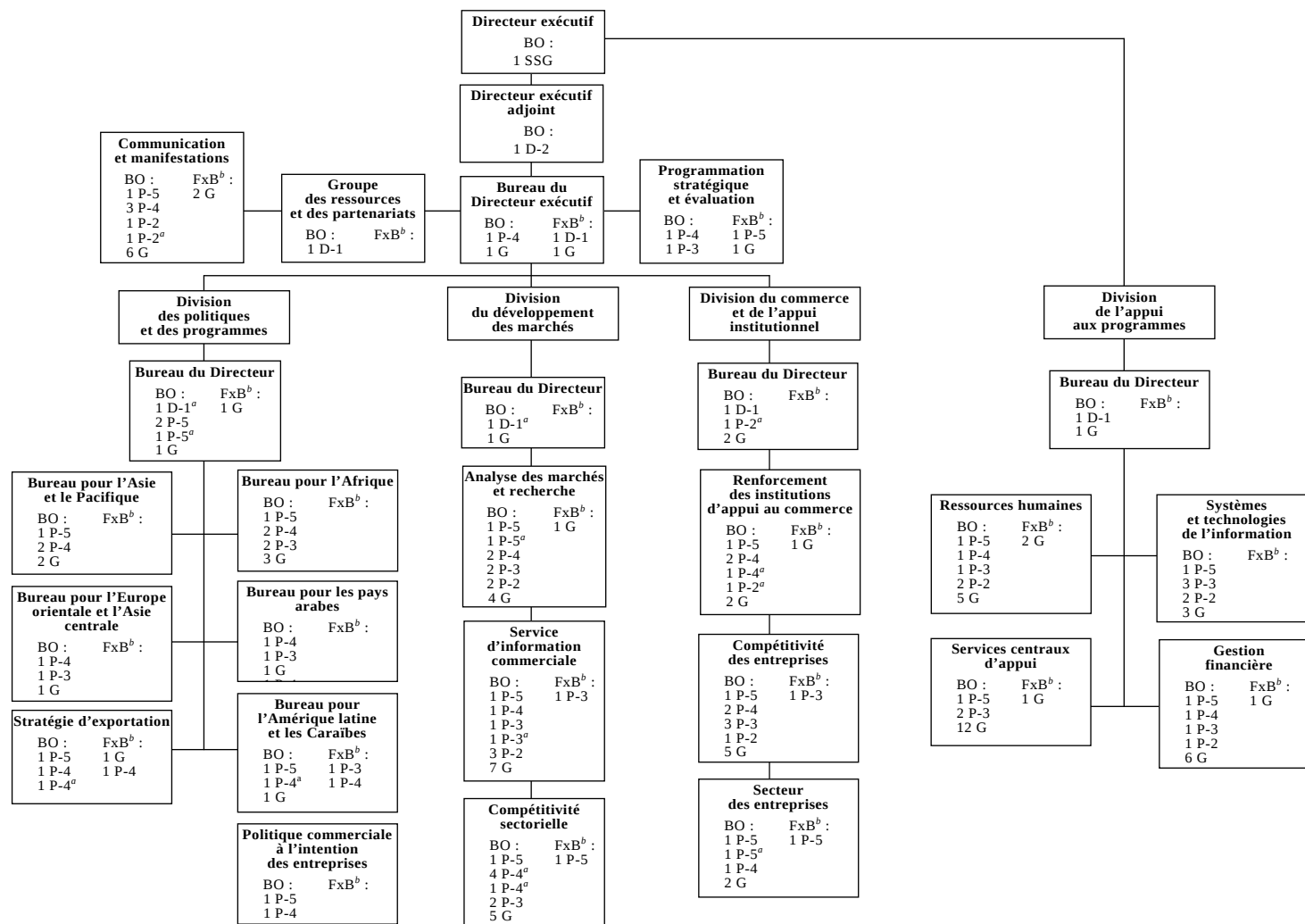
18. Lors de l'examen du projet de budget du CCI, le Comité consultatif a demandé quels étaient les mécanismes de coordination en place entre le Centre et ses deux organisations de tutelle, la CNUCED et l'OMC. Il a été informé que le Centre avait noué des relations étroites avec l'une et l'autre aussi bien sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel. Les chefs de secrétariat des trois organismes se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités, et des relations de travail ont aussi été établies entre les différentes divisions techniques. Plus précisément, le Comité a appris que le CCI et la CNUCED collaboraient sur le plan technique dans les grands domaines suivants : transparence de l'information commerciale, commerce et environnement, politiques commerciales visant à aider le secteur des entreprises, et stratégie d'exportation. Dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, le CCI

et l'OMC collaborent à un certain nombre d'activités, notamment l'admission des pays les moins avancés à l'OMC, la facilitation du commerce, le financement du commerce, les mesures non tarifaires, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, et la communication de l'information et la gouvernance. **Le Comité consultatif accueille favorablement cette démarche coordonnée et compte bien qu'elle sera maintenue et renforcée.**

19. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions budgétaires présentées au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 8, 10, 12, 13, 15, 16 et 17 ci-dessus.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général; G = agent des services généraux.

^a Nouveaux postes.

^b Postes financés au titre de l'appui aux programmes.